

L'ascension du Saint-Roch

Un cas de lévitation bleausarde

par Oleg Sokolsky

Connu depuis longtemps par les grimpeurs de la forêt de Fontainebleau comme le « Calvaire des bras », le rocher « Saint-Roch » se fissurait dangereusement au risque de voir un bloc s'en détacher à tout moment... à l'aplomb des grimpeurs et promeneurs. Une seule solution : la lévitation !

Nous n'évoquerons ici que l'histoire très récente du « Saint-Roch » qui a commencé il y a environ 35 millions d'années, avec le dépôt des sables « stampiens » puis, quelques millions d'années plus tard, de leur grésification partielle. Ces événements, dont nous ne connaissons pas le détail temporel exact, ont pourtant eu une influence capitale sur l'ensemble du « Surplomb du Calvaire ».

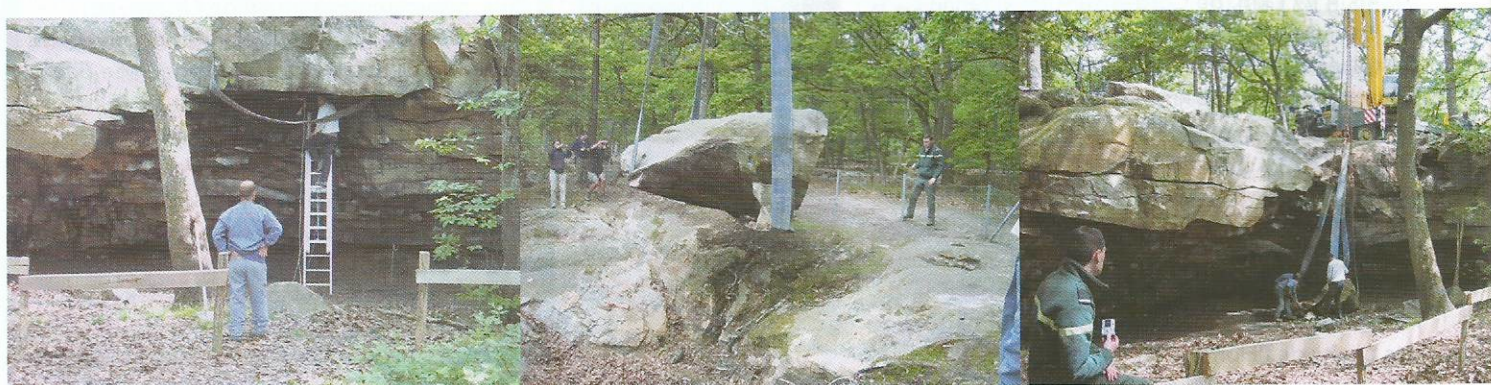
Connu depuis longtemps par les promeneurs du sentier « Denecourt-Collinet n°2 », le remarquable surplomb, de 5 mètres d'avancée et de plus de 20 mètres d'ampleur, situé à proximité du Calvaire, commence à être grimpé par quelques bleausards vers le milieu des années 70. L'activité évoluant vers une escalade toujours plus « mouche collée au plafond » et, de plus, étant « par construction » abrité de la pluie, le « Calvaire des bras » (en grimpeur dans le texte) a connu un succès qui ne s'est pas démenti depuis le milieu des années 80. Constitué par un grès très fragmenté, très peu courant dans le massif de Fontainebleau, il offre de nombreuses écaïlles horizontales, excellentes prises franches pour l'« Au-delà de la verticale » actuel. Malheureusement, les suspensions successives

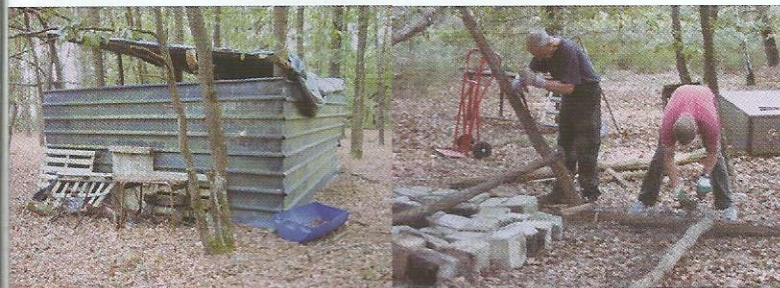
de grimpeurs, parfois quelque peu lourds et brutaux (honte sur eux !), en ont ébranlé certaines et pas des moindres. D'où un risque d'accident non négligeable, quelques prises, et pas des moindres, étant situées à plus 4 mètres de hauteur (une chute à plat dos de cette hauteur même sur du sable...).

il fallait être **un saint** pour être resté immobile aussi longtemps

Ceci n'avait pas échappé au Cosiroc (Comité de défense des sites et rochers d'escalade) qui, lors d'une Commission érosion, avait fait part de son inquiétude sur la stabilité de ces écaïlles et surtout sur celle de 2 énormes strates de rocher sur la gauche du surplomb, dont la faille intermédiaire servait à l'enracinement d'un petit arbre en cours de développement.

En 2007, l'ONF demande une expertise sur la stabilité de l'ensemble du site à Daniel Obert, géologue spécialiste du stampien et grimpeur de surcroît. Il a bien entendu confirmé le manque de stabilité, évolutive, des écaïlles et les risques dus aux strates en surplomb. De plus, il a observé que le « fond » du surplomb fissuré verticalement, où le grès rejoint le sol à 4,9 m de l'aplomb de la lèvre du surplomb, se trouve à la verticale de la trace d'une diaclase primaire cisailant le banc de grès (sa direction correspond à celle des fracturations principales des grès de la forêt). Dans cette fissure s'insinuaient les racines (pas petites) de plusieurs arbres en cours de croissance 5,5 mètres plus haut, sur la platière (d'où une poussée vers l'extérieur sur la masse surplombante). Les conclusions du rapport étaient :





Actions du Cosiroc à Fontainebleau

Parmi les actions passées organisées par le Cosiroc à Fontainebleau, on peut citer la suppression de 750 mètres de barbelés à la Gorge-aux-Chats et le long du chemin de Trappe-Charette en deux fois en 1993.

C'est dans le même esprit qu'à l'invitation d'Oleg Sokolsky, de Grégoire Clouzeau et du Cosiroc, un travail de démontage et de dégagement d'un abri « bidonville » (dit de chasseurs) situé à proximité de la Canche-aux-Merciers a eu lieu le dimanche 20 septembre dans le cadre de la journée du patrimoine.

En quelques heures, des volontaires du Gums, de la FSGT et du Caf ont fait tomber le toit, la cheminée et les murs de l'abri, dégagé les bâches et grillages et transporté l'ensemble des déchets en bordure du chemin de la Borne-à-l'Enfant. C'est l'ONF qui s'est chargé d'évacuer tous les déchets.

Quelques jours plus tard, suite à un tagage des rochers de la Roche-aux-Sabots effectué en juin dernier dans le cadre d'un jeu de piste stupide, le Cosiroc, en liaison avec l'Association des amis de la forêt de Fontainebleau, a procédé à l'effaçage de la totalité des flèches qui constituaient une dégradation évidente du site très fréquenté par les grimpeurs.

▲ Claude Boitard

- l'arche surplombante, détachée du banc principal, tombera à coup sûr un jour mais il est impossible d'en prévoir la date ;

- mettre en défens la zone après concertation avec les associations de grimpeurs.

Cette concertation a eu lieu sur le terrain en début de 2008 (3 réunions, dont deux pour confirmer les conclusions de la première... quand on aime, on ne compte pas !). D'un commun accord les forestiers, les randonneurs et les grimpeurs ont demandé un dégagement de la végétation, des racines et du sable recouvrant la masse surplombante pour pouvoir juger de l'état d'ouverture de la fissure.

Réalisée en septembre 2008, cette intervention a confirmé la continuité de la diaclase. Elle a aussi révélé la situation très proche de l'instable et pour le moins inquiétante d'un gros bloc surplombant déjà identifié dans le rapport de l'expert (*) mais que l'on n'imaginait pas aussi indépendant du reste de la platière. Situé juste au dessus du trajet de passage des promeneurs, et surtout de la zone de repos des grimpeurs, haut lieu de longues parlottes bleusardes (probabilité d'impact humain très augmentée), de l'avis majoritaire de la Commission, il représentait un danger potentiel pour les visiteurs. On ne pouvait le laisser tel quel, en place, sans rien faire.

secouer un peu les 16,5 tonnes du Saint récalcitrant

Plusieurs solutions ont été proposées pour éliminer ou maintenir en place, provisoirement ou définitivement, le « Saint-Roch » (il fallait être un saint pour être resté immobile aussi longtemps dans cette position et de plus il y a un Calvaire à proximité, sans compter quelques vieilles carrières dont il est le protecteur, d'où son nom de baptême). La plus évidente, le faire tomber, risquait d'entraîner la déstabilisation des strates de l'ouest du surplomb d'où l'obligation de la destruction de l'ensemble. Elle a été très vite abandonnée.

D'autres solutions, plus conservatoires, envisageaient un « câblage » entre Saint-Roch et platière, la réalisation de colonnes de soutien (doriques ou ioniques ?) ou le remplissage de la dépression sommitale par du béton (nous n'avions pas de règle à calcul sous la main mais la masse spécifique du béton n'étant pas nulle, combien de tonnes en plus au dessus d'un surplomb déjà un peu instable ?). Toutes ces idées avaient pour point commun d'être peu compatibles avec le statut de forêt de Protection. Et oui, on ne peut plus y faire n'importe quoi !

Proposée par le Cosiroc et soutenue par les Amis de la forêt de Fontainebleau (AFF), la solution choisie après une étude approfondie de l'ensemble de la zone concernée, a été le soulèvement du bloc par une grue

autoportée, le véhicule pouvant sans problème s'approcher à la distance nécessaire au levage (quelques branches d'arbres à couper). En attendant, les Amis de la Forêt ont immédiatement détourné le sentier Bleu n°2 pour éviter la partie dangereuse de la plateforme et le Cosiroc à supprimer le départ du circuit Orange.

La mise en place de la grue et de son lest de 20 tonnes, l'ascension (lévitation tout juste un peu soutenue) du Saint-Roch et sa dépose sur la platière, avec une rotation de 180°, ont eu lieu le 4 mai 2009. Effectuée grâce aux moyens financiers de l'ONF (que nous remercions) toute l'opération s'est déroulée sans incident notable, à part la boucle d'une des sangles de levage qui refusait obstinément de se glisser sous le bloc, problème vite résolu par les spécialistes présents. Il aurait pu y en avoir un autre, l'effort total nécessaire à l'arrachement (23 tonnes), était à 2 tonnes de la capacité maximale de la grue dans la configuration choisie. Les barres à mine étaient prêtes pour secouer un peu les 16,5 tonnes du Saint récalcitrant... et de poids!.

une surveillance attentive, au cas où

Le résultat est donc un ensemble toujours surplombant, avec des témoins scellés qui permettent de suivre finement son évolution, dont le danger immédiat est moins important que précédemment mais dont le risque d'éboulement n'est pas nul. C'est l'explication de la mise en défens actuelle de l'ensemble du site par l'ONF, avec la pose de quelques panneaux explicatifs pour le visiteur. Quant aux grimpeurs qui continuent à parcourir les voies du surplomb, ayant franchis la limite matérialisée, ils le font à leurs risques et périls. Le fait que les clôtures matérialisant la limite à ne pas dépasser aient été vandalisées à plusieurs reprises par des irresponsables, ne change rien à la responsabilité individuelle du grimpeur, surtout allongé par terre sous quelques dizaine de kilos de grès en provenance du surplomb (sa responsabilité à ce moment là... doit pas trop y penser).

Mais, brave gens, ne nous inquiétons pas de trop, le site est surveillé par plein d'organismes et fédérations tous plus efficaces les uns que les autres, le risque semble contrôlé (mais le danger ?) et le surplomb a encore de beaux jours devant lui. Comme le Saint-Roch d'ailleurs qui repose maintenant en paix, avec sa très belle empreinte de racine en face nord, sur la platière qui n'est pas encore prête de s'ébouler. Il fait d'ailleurs, lui aussi, l'objet d'une surveillance attentive, au cas où sa première lévitation lui ait donné des idées libertaires.

Un petit PS en guise de conclusion : Remise du rapport de Daniel en octobre 2007, lévitation de Saint-Roch en mai 2009. Sage lenteur non ? ▲

(*) Si un coté du bloc reposait sur un pan incliné en grès bien adhérent, l'autre extrémité, complètement surplombante n'adhérait à la face verticale de la platière que par l'intermédiaire de quelques petits rogatons de grès coincés dans une fissure. L'angle d'incidence de l'effort tendait à éjecter le Saint-Roch de sa position actuelle. Un coup de gel important pouvait être fatal à l'ensemble.